

CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

Motion relative à la suppression de postes d'enseignants

Lors de la séance plénière du vendredi 4 avril 2008, le Conseil général a adopté la motion suivante :

« les récentes suppressions de postes et de filières annoncées dans l'ensemble des établissements creusois pour la rentrée 2008/2009 sont totalement inacceptables. Inacceptables parce qu'elles mettront en grande difficulté les établissements et conduiront à terme à réduire les choix d'orientation et à surcharger les classes de certaines filières, pénalisant les conditions d'étude des élèves. Nous dénonçons également ce processus pour le moins paradoxal de la Dotation Horaire Globale conduisant d'une part à supprimer des « heures postes » et d'autre part à augmenter le volume des heures supplémentaires.

Ces mesures s'apparentent à un nouveau recul de l'implantation du service public en milieu rural, au mépris des Creusois et des efforts financiers consentis par les collectivités. Par cette attitude, le gouvernement ne respecte pas ses engagements de concertation, rendant ainsi caduque la charte des services publics en milieu rural.

Nous dénonçons cette mise à mal de l'outil éducatif et de formation dans le département qui se traduira par la disparition de 44,5 postes parmi l'ensemble des personnels. Ces décisions ne resteront pas sans conséquence pour les familles et leurs enfants.

Nous demandons à Mme le Recteur de surseoir à la fermeture de ces sections et des postes s'y rattachant.

Nous demandons à Mme l'Inspectrice d'académie le maintien des heures postes.

Pour manifester notre colère et notre désapprobation, nous prenons d'ores et déjà la décision de ne plus siéger dans les conseils d'administration de nos collèges respectifs ».